

AVIS AU PUBLIC

- MISE en CONFORMITÉ des FORAGES du VANÇON.
- PRÉLÈVEMENT en EAU pour l'ALIMENTATION en EAU POTABLE de la Commune.

=====

- **MISE en CONFORMITÉ des FORAGES du VANÇON.**

- L'arrêté préfectoral n° 2019-157-011, du 06 Juin 2019, porte :
- Déclaration d'Utilité Publique : des travaux de dérivation des eaux ; de l'instauration des périmètres de protection.
 - Autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine.

Conformément à l'article 19 de l'arrêté précité, un extrait de cet arrêté est notamment affiché **pendant un délai de deux mois**, en Mairie de Volonne – ce document est également consultable sur le Site Internet communal : www.mairie-volonne.fr ---

- **PRÉLÈVEMENT en EAU pour l'ALIMENTATION en EAU POTABLE de la Commune.**

- L'arrêté préfectoral n° 2019-172-007, du 21 Juin 2019, porte :
- Autorisation de prélèvement et fixe les conditions de prélèvement en eau destinée à la consommation humaine -Forages : 2004 et 2011- sur la commune de Volonne.

Conformément à l'article 15 de l'arrêté précité, un extrait de cet arrêté est notamment affiché **pendant un délai d'un mois**, en Mairie de Volonne – ce document est également consultable sur le Site Internet communal : www.mairie-volonne.fr ---



Le MAIRE / Sandrine COSSERAT.